



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-371

Déposé le : 31.03.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Cent millions, sans millions pour l'énergie ?

Texte déposé

En août 2011, le Conseil d'Etat annonçait avoir débloqué un crédit de 100 millions pour développer et soutenir des projets dans le domaine des énergies renouvelables. Depuis, ces montants sont souvent évoqués lorsque les énergies renouvelables sont abordées dans les débats. Hélas, presque quatre ans après, ces cent millions sont surtout des artifices évocatoires et rhétoriques qui annoncent des projets lointains.

Si les intentions étaient claires, les réalisations tardent à se concrétiser. Nous avons tous pu constater la difficulté qui semble frapper les services de l'administration dans la genèse, l'avancée et la finalisation des projets.

Face à cette situation, il est loisible de se demander à quel niveau se situe le problème. Avons-nous une absence de volonté politique du Conseil d'Etat ? Des difficultés techniques surgissent-elles dans la réalisation des projets ? Existe-t-il des difficultés à faire tirer les différents services de l'Etat à la même corde ? Manque-t-il des collaborateurs au sein des services pour mener et porter à leur terme ces projets voulus politiquement ?

Afin de trouver des éléments de réponse à ces questions, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quels montants ont déjà été dépensés dans le cadre des 100 millions pour l'énergie et pour quels projets ?
2. Le Conseil d'Etat constate-t-il des lenteurs et des blocages pour certains des projets ?
3. Comment le Conseil d'Etat peut-il expliquer la lenteur de l'utilisation de ces montants ?
4. Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre pour faciliter la

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

réalisation des projets financés par les 100 millions ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



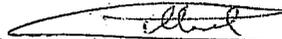
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

PILLONEL Cédric

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :